



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Vote électronique du 8 octobre 2024**

N° 1 – D. 08.10.2024

Point à l'ordre du jour :

1.1. Désignation de représentants pour siéger au sein de la Commission Vie Etudiante (CVE) *ad hoc*

Membres présents dans le cadre du vote électronique :

Etudiants : DUMON Astrid, BERIO Clémence, VIRICEL Elise, DECHENAUD Emile, PETRON Emma, GEIBEN Héloïse, HENNEQUIN Jean Richard Claus, WARIN Malo, COPIN Nicolas.

Doctorants : SAILLET Angélique, KLEIN Jérémie, PERROT Manolis, BEAUMONT Marianne, COURSEAU Moira, CHAMSI Yassine.

Personnels des collèges A, B et C : CHAACHOUA Abdelhamid, CROSS Benjamin, MACLEAN Catriona, DUMESTRE-PERARD Chantal, DEPRET Christian, DE ROSNY Eve, LEMASSON Germain, DEPAU Giovanni, CASTEBRUNET Hélène, BRETON Jean, CARNEL Jean-Stéphane, VANIER Léo, CHALON Nathalie, BOURREL Nicolas, GIROUD Séverine, CHEVALIER-BOUCHEZ Valérie.

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la délibération N° 1 – D. 10.04.2020 du conseil d'administration du 10 avril 2020 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique) modifiée par la délibération N°19 – D. 11.03.2021 du conseil d'administration du 11 mars 2021 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique),

Considérant que, dans le cadre de la constitution d'une Commission Vie Étudiante (CVE) *ad hoc* dans l'attente de l'adoption du nouveau règlement intérieur de l'UGA et afin d'examiner les dossiers relevant de la vie étudiante, il convient de procéder à la désignation comme suit pour siéger au sein de cette commission :

- de quatre représentants parmi les élus étudiants à la CFVU et au CA (4 titulaires et 4 suppléants),
- d'un représentant parmi les élus doctorants à la CR et au CA (1 titulaire et 1 suppléant),
- d'un représentant parmi les membres élus à la CFVU et au CA des collèges A, B et C.

1. Désignation de quatre représentants parmi les élus étudiants à la CFVU et au CA (4 titulaires et 4 suppléants)

Considérant les candidatures suivantes au titre des représentants des étudiants :

- PETRON Emma (titulaire) / SAUZEAU Antoine (suppléant) (CFVU),
- MAISONNEUVE Indy (titulaire) (CA) / HENNEQUIN Jean Richard Claus (suppléant) (CFVU),
- BERIO Clémence (titulaire) / DI IORIO Enée (suppléant) (CFVU),
- WARIN Malo (titulaire) / PICCARRETA Tom (suppléant) (CFVU)

Il est procédé à un vote par voie électronique sur ces candidatures.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	18
Nombre de votants	9
BERIO Clémence (titulaire) / DI IORIO Enée (suppléant) (CFVU)	7
MAISONNEUVE Indy (titulaire) (CA) / HENNEQUIN Jean Richard Claus (suppléant) (CFVU)	7
WARIN Malo (titulaire) / PICCARRETA Tom (suppléant) (CFVU)	7
PETRON Emma (titulaire) / SAUZEAU Antoine (suppléant) (CFVU)	3
Abstention	1

Au vu des résultats, BERIO Clémence (titulaire) et DI IORIO Enée (suppléant), MAISONNEUVE Indy (titulaire) et HENNEQUIN Jean Richard Claus (suppléant), WARIN Malo (titulaire) et PICCARRETA Tom (suppléant) et PETRON Emma (titulaire) et SAUZEAU Antoine (suppléant) sont désignés pour représenter les étudiants au sein de la CVE *ad hoc*.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

2. Désignation d'un représentant parmi les élus doctorants à la CR et au CA (1 titulaire et 1 suppléant)

Considérant la candidature de PERROT Manolis (titulaire) / HENON Hélène (suppléante) au titre du représentant des doctorants ;

Il est procédé à un vote par voie électronique sur cette candidature.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	7
Nombre de votants	6
Pour	5
Contre	1
Abstention	0

Au vu des résultats, PERROT Manolis (titulaire) et HENON Hélène (suppléante) sont désignés pour représenter les doctorants au sein de la CVE *ad hoc*.

3. Désignation d'un représentant parmi les membres élus à la CFVU et au CA des collèges A, B et C

Considérant les candidatures suivantes au titre du représentant des personnels des collèges A, B et C :

- LEMASSON German (CFVU),
- BERNARD Marie-Julie (CA).

Il est procédé à un vote par voie électronique sur ces candidatures.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre d'inscrits	24
Nombre de votants	16
LEMASSON Germain	8
BERNARD Marie-Julie	5
Abstentions	3

Au vu des résultats, GERMAIN Lemasson est désigné pour représenter les personnels des collèges A, B et C au sein de la CVE *ad hoc*.

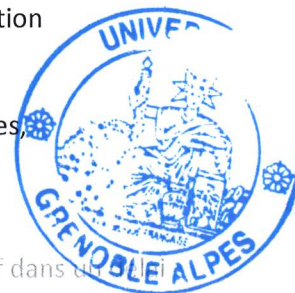
Publié le : 25/10/2024

Transmis au Rectorat le : 25/10/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 8 octobre 2024

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services
Jérôme PARET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.